

# SIBTAS

## SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE BASSE TARENTOISE ET D' ACTIONS SOCIALES

### Compte-rendu de la réunion du Conseil Syndical du Mardi 6 février 2018

Le Conseil Syndical, légalement convoqué le 30 janvier 2018, s'est réuni le mardi 6 février 2018 à 18h00, en séance publique à la Mairie – Salle du Conseil Municipal à La Bâthie sous la présidence de Maguy RUFFIER, Présidente.

Nombre de membres en exercice : 19

*Quorum : 10*

Nombre de membres présents : 14 dont 11 délégués titulaires et 3 délégués suppléants

Nombre de membres représentés : 3

#### *Délégués titulaires présents :11*

NOMS	Prénoms	Commune d'origine
BAL	Justine	CEVINS
DORIDANT	Marie-Christine	CEVINS
RUFFIER	Maguy	ESSERTS-BLAY
TRAVERSIER	Sylviane	ESSERTS-BLAY
THEVENON	Raphaël	ESSERTS-BLAY
ANDRE	Jean Pierre	LA BATHIE
BUSILLET	Béatrice	LA BATHIE
ETAIX	Sylviane	LA BATHIE
BURDET	Patrice	ROGNAIX
LEGER	Jacqueline	ROGNAIX
DOUCET	Michèle	TOURS EN SAVOIE

#### *Délégués suppléants présents :3*

NOMS	Prénoms	Commune d'origine
MULLER	Raymond	CEVINS
DEDUC	Alain	LA BATHIE
FATICONI	Régine	TOURS EN SAVOIE

#### *Délégués représentés : 3*

MICHAULT Patrick	SAINT PAUL SUR ISERE	Ayant donné pouvoir à Maguy RUFFIER à partir de la délibération n° 1
AVRILLIER Véronique	SAINT PAUL SUR ISERE	Ayant donné pouvoir à Patrice BURDET à partir de la délibération n° 1
MARTIN Chantal	TOURS EN SAVOIE	Ayant donné pouvoir à Michèle DOUCET à partir de la délibération n° 1

#### **Assistait en outre à la séance : Anne BLANC**

Adresse de correspondance : SIBTAS – L'Arpège – 2 avenue des Chasseurs Alpains – 73200 Albertville  
Téléphone : 04.79.10.48.48 – Télécopie : 04.79.10.01.81

**Justine BAL** a été désignée Secrétaire de séance.

## Approbation du compte-rendu du Conseil Syndical du 10 octobre 2017

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

## EXAMEN DE L'ORDRE DU JOUR

### Communications

- **Le SIBTAS a fait l'objet d'un contrôle URSSAF sur les deux dernières années d'exercice**

Suite à ce contrôle, les anomalies constatées sont les suivantes :

- *Erreur matérielle de report ou de totalisation de l'assiette des salaires : 212 euros*
- *Contribution fonds national d'aide au logement FNAL (dépassement seuil de 20 agents) : 675 euros*
- *Bases forfaitaires applicables à l'encadrement des centres de vacances et de loisirs (cotisation stagiaire BAFA) : 1 140 euros*
- *Avantage en nature : rappel des règles et reprise des tarifs*
- *Contribution au dialogue sociale (apprenti) : pas de redressement vu les sommes dérisoires – à corriger à l'avenir*

*Soit un total de 2 027 euros auxquels il faudra appliquer les majorations de retards car cela concerne des cotisations des années 2015 et 2016.*

- **dans la suite de ce contrôle le tarif préférentiel pour les agents du SIBTAS a été ramené à – 30 % par QF (au lieu de 50 %) – Décision n°2018-005**

## Examen de l'ordre du jour

### 1. Point sur l'action des différents secteurs d'activités du SIBTAS

**Rapporteur : Mme la Présidente**

Un point est fait :

- sur le projet de **maison de santé** en présence de Christine Ouvrier-Bufferet de la SEM4V qui vient présenter son étude de faisabilité

**Christine Ouvrier-Bufferet**, chef de projet à la SEM4V présente l'étude de faisabilité de la maison de santé jointe en annexe.

*Elle précise que la maison de santé porte sur une surface totale d'environ 500m<sup>2</sup> se décomposant de la façon suivante :*

- *4 bureaux pour les médecins généralistes*
- *1 bureau orthophoniste*
- *2 bureaux paramédicaux*
- *2 cabinets d'infirmières*

Adresse de correspondance : SIBTAS – L'Arpège – 2 avenue des Chasseurs Alpains – 73200 Albertville  
Téléphone : 04.79.10.48.48 – Télécopie : 04.79.10.01.81

- 1 espace kinésithérapeutes
- 1 chambre étudiant / remplaçant + 1 sanitaire privée
- 1 salle de réunion / détente
- 1 zone d'accueil / rangement / circulation / local technique
- 1 local ménage
- 2 sanitaires publics
- 2 salles d'attente
  
- R+1 : 2 logements T2 – 3 T3 – 1 T4
  
- R+2 : 2 logements T2 – 3 T3 – 1 T4

*L'accès au bâtiment se fera depuis la route départementale sur la nouvelle voie à créer dans ce nouveau quartier de la Commune de La Bâthie.*

*A ce jour, **Christine Ouvrier-Bufferet** précise qu'après consultation des bailleurs sociaux, l'OPAC et Val Savoie Habitat ne sont pas intéressés par l'acquisition de logements dans ce projet.*

*La Commune de La Bâthie a en parallèle contacté la SEMCODA qui est prête à faire une proposition de portage de projet sur les bases suivantes :*

- Construction du bâtiment et vente en VEFA de la maison de santé au SIBTAS
- Construction du bâtiment et gestion de la maison de santé par la SEMCODA

*Les études de la SEMCODA prennent en considération une mise à disposition gratuite du terrain par la Commune de La Bâthie à la société d'économie mixte, mise à disposition qui pourrait prendre la forme d'un bail emphytéotique d'une durée de 52 ans.*

*Suite à une discussion, le Conseil Syndical accepte la proposition de la SEMCODA de construction du bâtiment et gestion de la maison de santé par cette dernière. Un courrier à la société sera rédigé en ce sens.*

*Cette solution permettrait de répondre à l'objectif de livraison de la maison de santé même si les logements ne sont pas terminés.*

***Patrick Michault** fait part aux élus de son inquiétude concernant les relations entre praticiens.*

***Chantal Martin** souhaiterait qu'une rencontre soit organisée rapidement avec les services de la SEMCODA et les praticiens pour expliquer le nouveau partenariat à envisager avec la SEMCODA et rassurer les protagonistes quant à l'avancement du projet.*

***Jean-Pierre André** rappelle pour conclure sur ce point que l'objectif de livraison de la maison de santé pour fin 2019 est toujours d'actualité.*

- sur les **différents secteurs d'activités du secteur enfance et jeunesse** : RAM, Loisirs Enfance et Jeunesse, TAP en présence des animatrices

## **RAM**

- Ciné Bout'Chou au Dôme le mardi 23 janvier : 71 entrées
- Atelier lecture à la bibliothèque de Saint Paul sur Isère
- Ateliers d'éveil musical avec l'intervenante Agnès Trebosc
- Participation à « La grande Lessive » avec la thématique « Pierres à images et pierres à imaginer »

Adresse de correspondance : SIBTAS – L'Arpège – 2 avenue des Chasseurs Alpins – 73200 Albertville  
Téléphone : 04.79.10.48.48 – Télécopie : 04.79.10.01.81

- Atelier « découverte pédagogie Montessori » : 3 groupes d'assistantes maternelles avec au total environ 30 enfants. Pédagogie basée sur l'accompagnement de l'enfant avec bienveillance et discrétion.

Le professionnel donne à l'enfant la possibilité et la liberté d'explorer son environnement selon ses besoins et ses capacités. Ces ateliers permettent de travailler sur le lien entre l'assistante maternelle et l'enfant, l'observation de l'enfant afin de connaître son rythme et de mieux comprendre là où il en est dans son autonomie.

## Loisirs Enfance

- Vacances de février : « Mission trappeurs du grand nord »

Sortie à Nave (luge et Tipi), cinéma, carnaval au centre de Moutiers ...

Journées passerelles (8/15 ans) : spectacle pyrotechnique, stage biathlon et journée ski.

Inscription vacances de février : bonne fréquentation dans l'ensemble avec encore quelques places de libre la deuxième semaine. Un animateur intervient en renfort pendant les vacances pour les enfants porteurs de handicap (seulement 3 jours sans ses services).

Déménagement du centre de loisirs : Une demande a été faite pour organiser le déménagement du SIBTAS à l'école maternelle de La Bâthie le vendredi qui précède les vacances à partir de 11h30.

Les agents communaux de La Bâthie déménageront les tables et chaises le vendredi midi. Les affaires du centre de loisirs seront déménagées le samedi par les animateurs car l'école maternelle ne souhaite pas accueillir le matériel du SIBTAS pendant le temps scolaire.

- Mercredis de février à avril :

Deux intervenants sont prévus sur cette période: ludothèque itinérante pour 2 séances (jeux de société, jeux d'imitation...) et Bambin des bois (initiation à la menuiserie).

Remplacement fin mars du congé maternité de la référente jeunesse par Valérie Lanu.

*Mme la Présidente remercie l'équipe technique de La Bâthie qui reste très disponible pour répondre aux besoins du SIBTAS.*

## Loisirs Jeunesse

- Vacances de février

Diverses activités : Jeux vidéo, nuitée Insolite à Semnoz, spectacle pyrotechnique, stage Biathlon, soirée bowling, journée ski à Courchevel, défi neige en Maurienne, spectacle de rapaces, luge....

- Sorties weekend :

Basket, Laser Games ...

Difficultés à attirer et fidéliser les jeunes sans « local jeune ».

## TAP

### Thématique annuelle : L'ENVIRONNEMENT

- Fin du second cycle : décoration pour les marchés de Noël, envoi d'une lettre de vœux par courrier postal, intervention Frapna

Adresse de correspondance : SIBTAS – L'Arpège – 2 avenue des Chasseurs Alpains – 73200 Albertville

Téléphone : 04.79.10.48.48 – Télécopie : 04.79.10.01.81

- 3<sup>ème</sup> cycle : continuité des interventions Frapna, intervention des Jeunes Sapeurs-Pompiers, projet Permis Internet, mangeoire à oiseaux, relaxation

- Futurs projets :

Intervention de l'association Et'Colégram : L'art récupération, poser un autre regard sur les déchets que produisent nos entreprises... Allier le respect de l'environnement et l'expression artistique

Atelier revenant sur chaque cycle : le yoga, la méditation, la discussion : les moments de relaxation et de respiration préalables aux activités donnent un énorme souffle d'énergie à tous

Bilan du PEDT 2014/2017 et conditions de renouvellement.

*Pour l'information du Conseil Syndical.*

## 2. Installation de nouveaux délégués suppléants

**Rapporteur : Mme la Présidente**

Par délibération en date du 18 décembre 2017, le Conseil Municipal d'Esserts-Blay a désigné :

- Maurice MERCIER, en qualité de délégué suppléant, en remplacement de Christophe VALAZ, démissionnaire.

Par délibération en date du 12 décembre 2017, le Conseil Municipal de Tours en Savoie a désigné :

- Yann MANDRET, en qualité de délégué suppléant, en remplacement d'Odette PAILLARDET, démissionnaire.

*Ces délégués sont installés.*

*Le Conseil Syndical est désormais composé comme suit :*

*Délégués titulaires :*

NOMS	Prénoms	Commune d'origine
BAL	Justine	CEVINS
BRANCHE	Philippe	CEVINS
DORIDANT	Marie-Christine	CEVINS
RUFFIER	Maguy	ESSERTS-BLAY
THEVENON	Raphaël	ESSERTS-BLAY
TRAVERSIER	Sylviane	ESSERTS-BLAY
ANDRE	Jean-Pierre	LA BATHIE
BUSILLET	Béatrice	LA BATHIE
ETAIX	Sylviane	LA BATHIE
FRESNO	Dolorès	LA BATHIE
BIDET	Maud	ROGNAIX
BURDET	Patrice	ROGNAIX
LEGER	Jacqueline	ROGNAIX
AVRILLIER	Véronique	SAINT PAUL SUR ISERE
MICHAULT	Patrick	SAINT PAUL SUR ISERE
PILLET	Laurence	SAINT PAUL SUR ISERE
DOUCET	Michèle	TOURS EN SAVOIE

Adresse de correspondance : SIBTAS – L'Arpège – 2 avenue des Chasseurs Alpins – 73200 Albertville

Téléphone : 04.79.10.48.48 – Télécopie : 04.79.10.01.81

GIAI-LEVRA	Sylvie	TOURS EN SAVOIE
MARTIN	Chantal	TOURS EN SAVOIE

**Délégués suppléants :**

NOMS	Prénoms	Commune d'origine
AMIEZ	Bernadette	CEVINS
DUNAND-LAISIN	Jean-Louis	CEVINS
MULLER	Raymond	CEVINS
BLANC	Anne	ESSERTS-BLAY
<b>MERCIER</b>	<b>Maurice</b>	ESSERTS-BLAY
SAGANEITI	Philippe	ESSERTS-BLAY
DEDUC	Alain	LA BATHIE
HOMMERIL	François	LA BATHIE
PETITPOISSON	Laurence	LA BATHIE
WUILLAUME	Luc	LA BATHIE
MICHEL	Christelle	ROGNAIX
RIPERT	Stéphanie	ROGNAIX
ESCALLIER	Philippe	ROGNAIX
ASSET	Marc	SAINT PAUL SUR ISERE
MARTIN-CORREIA	Alexandra	SAINT PAUL SUR ISERE
OBIN	Aurélie	SAINT PAUL SUR ISERE
FATICONI	Régine	TOURS EN SAVOIE
<b>MANDRET</b>	<b>Yann</b>	TOURS EN SAVOIE
VOISIN	Alain	TOURS EN SAVOIE

*Délibération transmise au représentant de l'Etat le 8 février 2018*

### **3. Finances – Budget Primitif 2018**

#### **Rapporteur : Mme la Présidente**

Dans la continuité des orientations budgétaires 2018 débattues en décembre dernier, le Budget Primitif 2018 peut être établi comme suit :

**Section de Fonctionnement**

Libellé	BP 2018
<b>DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>461 454,01</b>
011 - Charges à caractère général	62 970,00
012 - Charges de personnel et frais assimilés	284 200,00
65 - Autres charges de gestion courante	5 000,00
67 - Charges exceptionnelles	76 734,01
<b>Total Dépenses réelles</b>	<b>428 904,01</b>
023 - Virt à la section d'Investissement	30 000,00
042 - Opération d'ordre de transfert entre sections	2 550,00
<b>Total Dépenses d'ordres</b>	<b>32 550,00</b>
<b>RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>461 454,01</b>
013 - Atténuations de charges	5 500,00
70 - Produits des services	35 000,00
74 - Participation des communes	230 000,00
74 - Autres organismes	67 242,00
75 - Autres produits de gestion courante	-
77 - Produits exceptionnels	-
<b>Total Recettes réelles</b>	<b>337 742,00</b>
<b>Total Recettes d'ordres</b>	
002 Résultat antérieur reporté	123 712,01

*Béatrice Busillet s'étonne du montant des charges de personnel budgétées sur 2018 et ce malgré l'arrêt des TAP programmé en juillet 2018.*

*Mme la Présidente précise que la fin des TAP a bien été prise en compte dans l'élaboration de ce Budget Primitif : ainsi un trimestre de charge lié à ce service a été déduit par rapport aux années antérieures.*

*Cependant, il est nécessaire de tenir compte de l'évolution des différents secteurs : développement de l'enfance avec les mercredis à la journée à partir de septembre, de la jeunesse avec la mise en place des activités le weekend et de l'administration suite à la réorganisation interne.*

*Il faut également anticiper la hausse annuelle structurelle de la masse salariale et le coût du remplacement de la responsable enfance qui sera en congés maternité à partir de mars.*

*Enfin pour conclure sur ce point, Mme la Présidente rappelle que la fin des TAP, n'a qu'une moindre incidence pour 2018 puisqu'elle ne concerne que le premier trimestre de la rentrée scolaire 2018-2019.*

*Section d'Investissement*

Libellé	BP 2018
<b>DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>60 592,00</b>
<b>20 - Immobilisations incorporelles</b>	<b>32 000,00</b>
<b>21 - Immobilisations corporelles</b>	<b>2 488,70</b>
<b>23 - Immobilisations en cours</b>	<b>0,00</b>
<b>Total Dépenses réelles</b>	<b>34 488,70</b>
<i>041 - Opérations d'ordre patrimoniales</i>	<i>0,00</i>
<i>001 Solde execution section investissement reporté</i>	<i>26 103,30</i>
<b>RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>60 592,00</b>
<b>10 - Dotations fds divers et réserves 10222 FCTVA</b>	<b>442,00</b>
<b>10 - Dotations fds divers et réserves 1068 Exédents de fonctionnement capitalisés</b>	<b>27 600,00</b>
<b>13 - Subventions d'investissement</b>	<b>0,00</b>
<b>Total Recettes réelles</b>	<b>28 042,00</b>
<i>021 - Virement de la section de fonctionnement</i>	<i>30 000,00</i>
<i>040 - Opérations d'ordre entre sections</i>	<i>2 550,00</i>
<i>041 - Opérations d'ordre patrimoniales</i>	<i>0,00</i>
<b>Total Recettes ordres</b>	<b>32 550,00</b>
<i>001 Solde execution section investissement reporté</i>	<i>0,00</i>

**La participation des Communes** prévue au Budget Principal 2018 s'élève à **230 000 €**.

Conformément aux statuts du syndicat, elle est répartie comme suit :

**-Secteur enfance / jeunesse**, 30 % population 3 – 16 ans (fiche individuelle DGF), 40 % potentiel financier (fiche individuelle DGF), 30 % fréquentation (déclaration CAF).

Communes	Participations 2018
<b>CEVINS</b>	<b>25 468</b>
<b>ESSERTS-BLAY</b>	<b>21 460</b>
<b>LA BATHIE</b>	<b>85 210</b>
<b>ROGNAIX</b>	<b>16 200</b>
<b>SAINT PAUL/ISERE</b>	<b>16 347</b>
<b>TOURS EN SAVOIE</b>	<b>35 315</b>
<b>TOTAL</b>	<b>200 000</b>



**-Pour la maison de santé**, au prorata des chiffres de la population INSEE totale de la dernière année connue.

Communes	Participations 2018
CEVINS	3 751
ESSERTS-BLAY	4 197
LA BATHIE	11 555
ROGNAIX	2 418
SAINT PAUL/ISERE	3 077
TOURS EN SAVOIE	5 002
<b>TOTAL</b>	<b>30 000</b>

#### Total des participations 2018

Communes	Participation 2018 TOTAL
CEVINS	29 219
ESSERTS-BLAY	25 657
LA BATHIE	96 765
ROGNAIX	18 618
SAINT PAUL/ISERE	19 424
TOURS EN SAVOIE	40 317
<b>TOTAL</b>	<b>230 000</b>

*Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :*

- *approuve le Budget Primitif 2018 ;*
- *approuve les montants des participations 2018 des Communes.*

*Délibération transmise au représentant de l'Etat le 8 février 2018*

#### **4. Ressources Humaines – Convention d'adhésion au service de médecine préventive du Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Savoie**

##### **Rapporteur : Mme la Présidente**

L'article 108-2 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale prévoit que les collectivités doivent disposer d'un service de médecine préventive.

Le SIBTAS adhère depuis plusieurs années au service de médecine préventive du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Savoie.

En effet, le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Savoie met en œuvre depuis de nombreuses années un service de médecine préventive.

Adresse de correspondance : SIBTAS – L'Arpège – 2 avenue des Chasseurs Alpains – 73200 Albertville  
Téléphone : 04.79.10.48.48 – Télécopie : 04.79.10.01.81

Le financement de ce service est assuré par une cotisation additionnelle qui s'établira, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018, à 0.36 % de la masse salariale de la collectivité adhérente (0,33 % actuellement). L'évolution de ce taux, qui n'avait pas été modifié depuis 2010, est justifiée par un nouveau service de psychologue du travail et l'informatisation du service de médecine préventive du Centre de gestion qui permettra, outre la dématérialisation des dossiers médicaux des agents, une plus grande interactivité collectivité-CDG pour la programmation des visites médicales.

Ainsi, il est proposé d'autoriser M. le Président, ou à défaut son représentant, à signer une nouvelle convention d'adhésion au service de médecine préventive du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Savoie, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018, pour une durée de 6 ans.

La charte d'organisation et de fonctionnement du service de médecine préventive, jointe en annexe, fixe le mode de fonctionnement du service et rappelle les principes de la médecine préventive.

*Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :*

- *approuve la convention d'adhésion au service de médecine professionnelle du Centre de gestion de la Savoie et la charte d'organisation et de fonctionnement du service de médecine préventive ;*
- *autorise M. le Président, ou à défaut son représentant, à signer avec le Centre de gestion ladite convention pour une durée de 6 ans, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018.*

*Délibération transmise au représentant de l'Etat le 8 février 2018*

## **5. Ressources Humaines – Suppression d'un emploi d'assistant administratif à temps non complet 17 h – Création d'un emploi d'assistant administratif à 24 h**

**Rapporteur : Mme la Présidente**

Conformément à l'article 34 de la Loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Par délibération du 27 septembre 2016, le Conseil Syndical procédait à la création de :

- **un emploi d'assistant administratif à temps non complet** à hauteur de 17 heures hebdomadaires annualisées, relevant du grade d'Adjoint administratif de 2<sup>ème</sup> classe (catégorie C).

Placé sous l'autorité du coordonnateur et de la Présidente, cet agent a pour mission d'exécuter les actes d'administration et de gestion courante du SIBTAS. Il recueille, traite et facilite la circulation de l'information nécessaire au bon fonctionnement du service. Il assure un soutien bureautique et logistique à l'équipe ; informe et oriente dans leurs démarches les interlocuteurs internes et externes.

Au vu des besoins du service, il est proposé de porter le temps de travail de cet emploi à 24 heures hebdomadaire.

Conformément à la réglementation, le Comité Technique va être saisi lors de sa prochaine session.

*Il est précisé que cette augmentation du temps de travail de l'Adjoint administratif du SIBTAS devrait permettre de soulager le Pôle Administratif d'une partie de ses fonctions et de ce fait réduire les coûts liés à la mise à disposition du Pôle Administratif de la Communauté d'Agglomération Arlysère.*

***Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :***

- ***approuve la suppression d'un emploi d'assistant administratif à temps non complet 17 heures hebdomadaire ;***
- ***approuve la création d'un emploi d'assistant administratif à temps non complet 24 heures hebdomadaire ;***
- ***autorise Mme la Présidente, ou à défaut son représentant, à signer tout acte afférent à ce dossier.***

*Délibération transmise au représentant de l'Etat le 8 février 2018*

## **6. Organisation de la semaine scolaire à compter de septembre 2018 – Devenir des TAP**

**Rapporteur : Mme la Présidente**

Au vu du décret 2013-77 du 24 janvier 2013 et du décret 2014-457 du 7 mai 2014 portant sur la modification de l'organisation des rythmes scolaires, le SIBTAS est depuis la rentrée scolaire de septembre 2014, l'organisateur des Temps d'Activités Périscolaire des 6 Communes de son territoire (La Bâthie, Saint Paul sur Isère, Rognaix, Esserts-Blay, Tours en Savoie et Cevins)

Du fait du décret 2017-1108 du 27 juin 2017, l'organisation de la semaine scolaire sur 4 jours dans les écoles maternelles et élémentaires est rendue possible lorsqu'émerge un consensus local entre conseils d'école, municipalités et service académique en faveur d'une organisation sur 4 jours.

Dans la suite des débats intervenus dans le territoire, au cours des précédents Conseils Syndicaux, il semble que le territoire s'oriente vers une semaine scolaire organisée sur 4 jours.

Toutefois avant d'en informer l'Inspecteur d'académie et pour pouvoir organiser les activités du SIBTAS à la rentrée 2018 dans de bonnes conditions, il est nécessaire que cette orientation puisse être validée par les instances compétentes selon la réglementation.

Les différents conseils d'école ont d'ores et déjà été invités à se positionner et il est sans doute préférable que les conseils municipaux puissent en délibérer eux aussi avant un nouveau positionnement du Conseil Syndical du SIBTAS.

***Pour information du Conseil Syndical.***

## **7. Petite enfance – Projet de Structures d'accueil**

**Rapporteur : Mme la Présidente**

Le SIBTAS a été contacté par deux porteurs de projet quant à la mise en place de structures d'accueil de jeunes enfants et au soutien qui peut être obtenu du SIBTAS.

*Dans la suite des Commissions petite enfance et du retour du diagnostic établi par M. Rocamora, Mme la Présidente invite Muriel Perrier a présenté ces deux projets pour recueillir l'avis du Conseil Syndical :*

Adresse de correspondance : SIBTAS – L'Arpège – 2 avenue des Chasseurs Alpains – 73200 Albertville  
Téléphone : 04.79.10.48.48 – Télécopie : 04.79.10.01.81

**Projet n°1 : une forme de garde occasionnelle et itinérante sur le territoire ; projet porté par l'Aide aux Familles à Domicile (AFD-UNA 73) depuis plusieurs années :**

- Nombre de places : 10 enfants
- Coût d'investissement :
  - Bus (non aménagé : 45 000 € - aménagé : 90 000 €)
  - Matériel pédagogique, puériculture, informatique, logiciel PSU
  - Mobilier
  - Fournitures diverses
    - Pour les Communes : 20 %
    - Pour la CAF : 80%
    -
- Coût de fonctionnement pour les Communes :
  - Salle mise à disposition soumise aux contrôles des services PMI
  - Entretien et charges
  - Différentiel du coût horaire par enfant soit environ 4.45 € : 222.50 €/par jour (base de 9 € par heure et par enfant et une PSU à 4.55 €)
- Coût de fonctionnement pour l'AFD6UNA-73
  - Salaires
  - Frais liés au bus
  - Frais de gestion administrative
  - Gestion des réservations et diffusions d'informations
  - Coûts de formation des salariés

**Projet n°2 la création d'une MAM portée par quatre assistantes maternelles du territoire**

- Amplitude : 6 jours /semaine 5/amplitude horaire répondant aux horaires atypiques /2 binômes ce qui permet aussi les remplacements notamment pour les formations professionnelles
- Accueil : 6 enfants dans un premier temps / 8 dans un second temps
- Location de locaux privés : Visite du service de la PMI : avis favorable  
Interrogation quant à la viabilité financière du projet. Il semblerait qu'il n'existe pas d'autres logements sur le RPI disponible
- Budget : Présentation du budget en fonction du nombre d'enfants accueillis  
Pour le fonctionnement de la structure, aide des Communes sollicité

*Dans l'immédiat, les membres du Conseil Syndical ne souhaitent pas donner de suite favorable à ces projets qui relèvent entièrement d'initiatives privées.*

*Jacqueline Leger s'inquiète du positionnement du Conseil Syndical qui va à l'encontre des préconisations du diagnostic du territoire à savoir la nécessité de répondre à une offre de garde actuellement insuffisante et qui ne répond pas à la demande d'horaires atypiques.*

## **8. Date et lieu de la prochaine réunion**

### **Rapporteur : Mme la Présidente**

Il est proposé que le prochain Conseil Syndical se déroule :

- le mardi 24 avril 2018 à 18h à la Mairie de Rognaix

*Le Conseil Syndical en prend acte.*

<b>Questions diverses et orales</b>
-------------------------------------

**L'ordre du jour étant clos et aucune autre question orale n'étant soumise au débat, Mme la Présidente lève la séance à 20h45.**

A La Bâthie, le 13 février 2018  
Maguy RUFFIER  
Présidente du SIBTAS



*Compte-rendu affiché au siège du 13 février 2018 au 13 mars 2018*